



MODALITES DE RESERVATION POUR LES COLLECTIVITES

Le prochain Festival d'Avignon se déroulera du 7 au 27 juillet 2010. Pour cette 64^e édition, ce sont deux artistes associés qui nous feront partager leurs univers : un écrivain Olivier Cadiot et le metteur en scène Christoph Marthaler.

Vous trouverez ci-après les modalités de réservation du service collectivités (groupes de plus de 40 places à la commande) dans lesquelles sont mentionnés tous les éléments nécessaires, à la mise en place de notre collaboration.

Je reste à votre disposition pour tous autres renseignements.

Cordialement,

Fabrice Xavier
Attaché aux relations publiques
Tél. 04 90 27 66 18
relation.publique@festival-avignon.com
www.festival-avignon.com

Modalités de réservation

Ce service est uniquement réservé aux collectivités : comités d'entreprises, associations, établissements de formation ou autres. Il permet de bénéficier d'un système d'achat de places à tarif réduit avant l'ouverture de la location au grand public.

Si vous êtes intéressés et que vous répondez aux conditions ci-après, vous pouvez nous contacter au service relation publique.

Conditions spécifiques

Chaque réservation doit être établie au nom de la collectivité, gérée par une seule personne, et contenir un minimum de 40 places pour un ou plusieurs spectacles. C'est une demande ferme, et non la constitution d'un quota de places que l'on peut ensuite réduire.

Les tarifs

Le tarif appliqué est le tarif réduit (éventuellement le tarif jeune sur présentation obligatoire d'un justificatif). Les frais de dossier sont de 30 euros, quel que soit le nombre de places réservées.

Règlement

Le règlement doit émaner de la collectivité.

Exigences particulières

Dans la semaine du 12 au 20 juillet, certaines représentations ne seront pas ouvertes aux collectivités. Néanmoins, en fonction des spectacles et des jauges (notamment les salles à petites jauges), quelques séances pourront être proposées sous réserve de nos disponibilités. Il est conseillé également de proposer une date de repli, au cas où il n'y ait pas de place sur la première date.

La date limite de dépôt des dossiers est le **mardi 25 mai** (aucune commande ne sera traitée avant cette date). Les demandes reçues après seront traitées dans un deuxième temps, dans la limite des places disponibles.

Les réservations doivent être formulées sur le tableau fourni. Après traitement de la commande, les collectivités reçoivent le récapitulatif de leur réservation ainsi que la facture pour paiement.

Pour le retrait des billets

Une fois l'accord reçu, les billets sont édités et conservés jusqu'au paiement. Le retrait s'effectue sur rendez-vous, après une dernière vérification par le relai. Concernant les collectivités lointaines le retrait pourra s'effectuer après l'ouverture du festival, à la billetterie du Cloître Saint-Louis.